



Problème intrusions chien du voisin

Par **loloagnes**, le **10/09/2016** à **14:54**

Bonjour,

nous avons emménagé depuis peu dans une maison individuelle, avec notre chien Tipi (14 ans).

Notre voisin possède un gros rottweiler, qui arrive aisément à sauter la clôture qui sépare nos 2 terrains.

Une nuit de juillet, il s'est introduit dans notre salon et TIPI a été gravement blessé (300 € de vétérinaire).

Nous avons contacté le voisin qui a fait la sourde oreille: il prétend que ce n'est pas son chien qui a blessé Tipi.

Nous avons tenté de déposer plainte à la gendarmerie, sans succès: pas d'être humain blessé !! Nous avons établi un dossier par l'intermédiaire de notre assurance: le voisin nie encore l'implication de son chien...et nous n'avons pas de réelles "preuves" susceptibles de le confondre.

Depuis, Tipi nous a quitté (la convalescence a été trop dure pour lui), et ce matin, son rottweiler étalt à nouveau dans notre jardin !!

Comment devons-nous procéder pour :

- * que le voisin prenne des mesures définitives (réhausse de la clôture, par exemple), afin qu'il n'y ait plus de récidive

- * que le voisin nous rembourse les frais de vétérinaire engendrés par cet événement: soins et incinération ?

Merci par avance de votre aide.

Loloagnes

Par **Phany88888**, le **10/09/2016** à **20:27**

Bonjour,

Si il s'agit véritablement d'un rottweiler, il appartient à la catégorie 2 (chien de garde et de défense) sa détention est réglementée.

Le propriétaire est soumis à certaines obligations. Vous trouverez plus d'informations sur ce lien :

<http://www.ufr-rottweilers.fr/a-la-une/la-loi-et-le-rottweiler.html>

Qu'il puisse se retrouver sur votre propriété prouve qu'il échappe à la surveillance de son maître...

Je vous conseillerais de prendre des photos du chien sur votre propriété et de vous rapproché

de votre maire. Il a la capacité de vérifier que le maitre est en conformité avec la loi et si ce n'est pas le cas, prendre les mesures qui s'imposent.

Cordialement.

Par **jacques22**, le **12/09/2016 à 12:17**

Bonjour,

Comment prouver depuis qu'on n'a plus le droit de prendre des photos!?

Par **Phany88888**, le **12/09/2016 à 13:18**

Bonjour,

Depuis quand n'a-t-on plus le droit de prendre des photos??

Quel fondement juridique vous fait dire cela ?

Il est interdit de prendre des photos de personnes dans un lieu privé, pour respecter la vie privée des individus.

Dans notre situation, il s'agit d'un chien qui se trouve sur la propriété de la personne qui prend la photo....

Par **jacques22**, le **12/09/2016 à 13:50**

Bonjour,

La justice de Montpellier interdit de prendre les coupables d'infractions en photo y compris chez moi après avoir défoncé portail, portes, voiture, clôture et jardin pour tenter de m'égorger alors que je suis handicapé avec carte de priorité!

Elle a voulu perquisitionner mon smartphone pour savoir si je prenais des photos des coupables alors qu'elle refuse que je les lui communique lors de mes plaintes qu'elle refuse aussi!

Cdlmt.

Par **loloagnes**, le **12/09/2016 à 15:04**

Bonjour,

Merci pour votre réponse, Phany88888.

Sommes allé en mairie ce jour, et la Police Municipale se charge (à priori) de l'affaire.

Bien cordialement.

Loloagnes

Par **Phany88888**, le **12/09/2016** à **17:08**

Très bonne nouvelle Loloagnes.

Bien cordialement.

Par **Lanoe Valerie**, le **26/09/2016** à **10:35**

Bonjour,

J'ai un souci avec la chienne de ma voisine. Nous habitons à la campagne, dans une impasse. Nous avons des chats et la chienne de notre voisine les attaque régulièrement sur notre terrain non clôturé (mais nous sommes locataires).

J'ai essayé de lui en parler car nous nous entendons bien avec nos voisins mais apparemment ils n'y peuvent rien si leur chienne attaque nos chats, ce dont je suis d'accord. Un animal n'est pas toujours contrôlable, mais là je n'en peux plus des attaques incessantes de la chienne jusque sur notre terrasse, sans oublier les déjections sur notre terrain. Pas très agréable de marcher dedans en étendant son linge. On me répond : "la chienne va où elle veut". Que puis-je faire ?